



Les avocats Newton Louis St Juste et André Michel ont dénoncé, lundi, un ordre du Parquet de Port-au-Prince au juge de paix de Pétion-Ville, lui demandant de récupérer dans les médias des documents relatifs au dossier « juridique » de la famille présidentielle, a appris Haïti Press Network.

Dans une note, les deux juristes ont fustigé l'attitude du chef du Parquet de la capitale haïtienne, Lucmane Délille, qui aurait émis le 12 avril un ordre au juge de paix de la commune de Pétion-Ville (Ouest).

Dans cet ordre le commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Port-au-Prince, aurait fait injonction de récupérer dans tous les médias de cette commune les dossiers « déclarations » liés au **dossier juridique** de la famille du président Michel Joseph Martelly.

« Nous condamnons l'usage privé fait du Parquet pourtant chargé de défendre les intérêts de la société », a dénoncé les avocats St Juste et Michel, précisant qu'ils ont été informés de cette mesure par une source sûre, dont ils se gardent de citer.

« Nous saluons le courage du juge de paix de Pétion-Ville qui a refusé, malgré des menaces de révocation, d'obtempérer à cet **ordre** [illégal] constituant une atteinte à l'État de droit et à la liberté de la presse », ont écrit les juristes.

Les deux avocats, qui sont constitués souvent dans des dossiers face à l'**administration** Martelly, ont invité les magistrats de toutes les juridictions et la presse à faire montre d'indépendance et à ne pas céder à la panique face aux manœuvres [dictatoriales] du pouvoir.

Sylvestre Fils Dorcilus

sylvestref.d@hpnhaiti.com

Twitter : @sfdorcilus / @hpnhaiti